

L'ÉCHO DES COTEAUX



Pêle-mêle d'infos

RAPPEL DES DATES D'ÉLECTIONS

Les élections présidentielles auront lieu les :
- Dimanche 23 avril
- Dimanche 7 mai

Pour les élections présidentielles, les bureaux de vote seront ouverts de 8 H à 19 H.

Les élections législatives auront lieu les :
- Dimanche 11 juin
- Dimanche 18 juin.

Les horaires d'ouverture –sauf décision contraire– sont prévus de 8 H à 18 H.

En cas d'absence, vous pourrez voter par procuration. Vous pourrez donner cette procuration à une personne de votre choix, inscrite dans le même bureau de vote que vous. La personne qui votera à votre place ne peut recevoir qu'une seule procuration. Les formalités sont à effectuer auprès de la gendarmerie dès que possible car il est prudent de ne pas attendre le dernier moment pour tenir compte du délai d'acheminement dans les mairies.

Vous voterez dans votre bureau de vote habituel, mais dans la mesure où nous faisons désormais partie d'une commune de plus de 1.000 habitants, **la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire**. N'oubliez pas de vous en munir (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, carte de famille nombreuse délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'Etat...).

En cas de doute, renseignez-vous en mairie.

Programme d'animations 2017 du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire œuvre depuis plus de 25 ans à l'animation des territoires, notamment autour de son réseau de sites naturels.

Un petit livret « Balade nature » est à votre disposition dans les mairies ; il présente le programme 2017 proposé dans les départements de la région Centre-Val de Loire. En Indre-et-Loire, de nombreuses animations sont programmées, d'avril à octobre 2017 à l'attention de tous les publics, adultes et enfants, à des tarifs attractifs : A la découverte des orchidées, les insectes des puits, cigognes et rapaces en migration, fête de la batellerie, les petites bêtes à six pattes...

Au chapitre des nouveautés 2017, des « balades gustatives » et des animations ludiques à destination des familles, notamment pendant les vacances scolaires.

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet : www.cen-centrevaldeloire.org.

L'info de saison

Rappelons que l'usage des tondeuses et autres matériels de jardinage est réglementé en ce qui concerne les nuisances sonores. Horaires autorisés :

- Du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- Le samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- Les dimanches et jours fériés : de 10 H à 12 H

Les prévisions de travaux et aménagements

Un certain nombre d'aménagements et de travaux sont programmés sur l'ensemble de la commune de Coteaux-sur-Loire. Pour l'année 2017 :

L'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de télécom est prévu route de Commandin (Saint-Michel) et au Port Charbonnier (Saint-Patrice) avant réfection de la route endommagée suite à l'installation de l'assainissement. En complément de ces travaux, l'éclairage public sera réaménagé route du Coteau et au Port Charbonnier.

L'ancien bar de Saint-Patrice sera aménagé en local pour les infirmières au rez-de-chaussée et un logement sera réhabilité à l'étage ; ces travaux engagés en 2016 et déjà financés, débiteront au mois d'avril 2017.

Les locaux du Clos du Poète (Ingrandes) feront l'objet d'un réaménagement plus adapté aux besoins, avec démolition des bâtiments annexes, reconstruction d'un local de stockage pour l'école et création d'un petit jardin public.

Côté réfection de la voirie, des travaux seront effectués sur la route de Baigneux (Saint-Michel) et sur l'intégralité de la route du Coteau reliant Saint-Michel à Saint-Patrice. Côté Saint-Michel, des trottoirs seront réalisés, et un second plateau aménagé pour freiner la vitesse en centre bourg. Dans ce même objectif, des plateaux seront également créés sur la RD 71 (Ingrandes).

Des panneaux indiquant notre appartenance au PNR –Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine– seront posés sur Ingrandes, les deux autres communes historiques en bénéficiant déjà.

Côté fleurissement, des jardinières supplémentaires seront installées sur Ingrandes et Saint-Michel.

Un investissement important concerne l'extension de l'école de Saint-Patrice qui accueille les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2, avec la création d'une troisième classe, d'un préau adapté aux normes réglementaires et le réaménagement de la cour de récréation, devenue trop exigüe.

Quant à l'école de Saint-Michel, la réfection de la toiture fait également partie des projets de l'année.

L'actualité de l'ALSH (centre de loisirs) Arc-en-Ciel de Saint-Michel

En complément des dates inscrites sur « l'agenda », en page intercalaire, voici quelques informations à retenir :

- Les 19 et 22 mai, intervention de la troupe Théâtre des chemins sur le temps des TAP à Saint-Michel, et le mercredi 24 mai après-midi à l'accueil de loisirs ;
- Du 1^{er} au 23 juin : ouverture des inscriptions pour les vacances d'été et mini-camps ;
- Du 5 au 27 août inclus : fermeture annuelle du centre de loisirs.

Contact : alsh.arcenciel@famillesrurales37.org
Tél. 02 47 96 38 83 / 07 69 03 17 85

Besoin de solliciter l'aide d'une assistante sociale ?

Pour toute demande, vous devrez dorénavant vous adresser au secrétariat de la Maison départementale de la Solidarité de Bourgueil : 02 47 97 88 00.

L'assistante sociale affectée à notre commune de Coteaux-sur-Loire est Mme Maupetit.

AIDE FINANCIÈRE AU PORTAGE DES REPAS

Le C.C.A.S. –Centre communal d'action sociale– de Coteaux-sur-Loire, réuni le 30 mars 2017, a décidé de faire bénéficier l'ensemble de la commune du droit « aide aux repas » qui était précédemment en place à Saint-Patrice.

Il sera attribué aux personnes âgées qui font appel au portage des repas, un droit « aide aux repas », représentant une participation de la commune de 2 € par repas, sous certaines conditions :

- Etre bénéficiaire de l'APA
- Participation liée aux conditions de ressources des bénéficiaires (ressources inférieures ou égales au minimum vieillesse comprenant les revenus des propriétés bâties)
- Aide plafonnée à un repas par jour
- Dossier à déposer par le demandeur ou par sa famille, sous plis cacheté, à la mairie, à l'adresse du président du CCAS.

Les Vernalis - 7ème édition

La CCTOVAL – Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire organise un ensemble de manifestations (ateliers, concerts, expositions) du 1er avril au 4 juin.

Par exemple, que diriez-vous d'un « concert de légumes » ? Il aura lieu, suivi d'une dégustation de soupe, à la salle des fêtes de Benais, le vendredi 14 avril à 19 H.

Des programmes sont à votre disposition dans les mairies.

Renseignements : mdelarue@cctoival.fr / 06 22 25 41 54

Cantine

Vous l'avez constaté, les tarifs de cantines sont actuellement différents :

- 3,10 € pour un enfant à la cantine d'Ingrandes,
- 3,10 € pour un enfant à la cantine de Saint-Michel,
- 3,65 € pour un enfant à la cantine de Saint-Patrice.

Conscients des complications que ces écarts de tarif peuvent représenter pour des familles dont les enfants déjeunent dans des cantines différentes, les élus en charge de la commission cantine ont étudié la possibilité de proposer un prix unique.

Afin de ne pas grever davantage les budgets communaux, il a été proposé d'harmoniser les tarifs actuels sur la base d'un tarif moyen unique à compter de la rentrée de septembre 2017.

Rappelons que le montant à la charge des familles ne couvre pas la totalité des frais de cantine, composés non seulement du coût de la nourriture et de l'entretien des locaux affectés à cet usage, mais aussi et principalement des frais de personnel de cantine et d'encadrement nécessaire. C'est ainsi une somme de l'ordre de 60.000 € qui reste à la charge de la commune chaque année.

Il est rappelé qu'en cas d'absence à la cantine, il convient de prévenir au 02 47 96 98 15
ou par mail : mairie.coteaux-sur-loire@wanadoo.fr

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

ouvert à tous les habitants de Coteaux-sur-Loire



Sans inscription, un jury passera début juillet pour la sélection.

Les résultats seront communiqués lors de la cérémonie de présentation des vœux de la municipalité de Coteaux-sur-Loire.



Café ou thé, ne jetez plus vos capsules aluminium Nespresso

Où déposer les capsules ?

Dans les bacs identifiés au sein des 5 déchèteries : Allonnes, Benais, Bourgueil, Saint-Patrice et Savigné sur Lathan.

Que deviennent-elles ?

- les capsules sont recyclées en nouvelles capsules. Quant au marc de café et au thé, ils sont transformés en compost agricole ou en biogaz.
- Tous les points de recyclage sur : <https://www.nespresso.com/entreprise/points-de-recyclage.html>
- Plus d'infos sur <https://www.nespresso.com/entreprise>

Déchèterie St-Patrice : Horaire d'été à compter du 15 AVRIL :

- Lundi de 9 H à 12 H
- Mercredi de 14 H à 16 H 30
- Samedi de 9 H à 12 H et de 14 H 00 à 16 H 30

Les principales décisions du conseil municipal

^ Conseil du 1er février 2017

• Indemnités des élus

Comme ils s'y étaient engagés, les élus ont voté des indemnités permettant de maintenir le montant global de l'enveloppe budgétaire relative aux indemnités des maires et des adjoints existant dans les communes historiques.

• Création d'une commission communale des impôts directs

• Demandes de subventions

Plusieurs demandes de subvention ont été approuvées par le conseil municipal, dans le cadre de divers aménagements :

- Opération d'aménagement d'un logement locatif rue Dorothee de Dino. Coût global estimé : 142.205.70 € HT. Des subventions ont été sollicitées pour un total de : 82.140 €.

- Extension de l'école située sur Saint-Patrice (création d'une classe supplémentaire et d'un préau). Coût global estimé à 312.000 € HT. Subvention sollicitée : 156.000 €.

• Vente d'un terrain de 1.500 m² situé sur Saint-Michel-sur-Loire à Val Touraine Habitat, destiné à la construction de 5 logements locatifs.

• Transfert de la compétence éclairage public au SIEIL pour tout le territoire de Coteaux-sur-Loire. Ce transfert de compétence, déjà voté par les conseils municipaux de Saint-Michel et de Saint-Patrice, inclut maintenant Ingrandes.

Il permet une meilleure prise en charge financière des travaux d'éclairage public par le SIEIL.

• Validation des devis pour l'effacement des réseaux aériens par le SIEIL au Port Charbonnier, à Saint-Patrice. Les travaux devraient démarrer début avril 2017.

• Aménagement numérique du territoire

L'adhésion de la CCTOVAL – Communauté de communes Touraine Val de Loire – au syndicat Touraine Cher Numérique est validée. L'adhésion à ce syndicat permettra d'accélérer la mise en service de l'accès au très haut débit pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

• Opposition du conseil à la prise de compétence du PLU par la CCTOVAL, la commune de Coteaux-sur-Loire souhaitant continuer à appliquer les plans locaux d'urbanisme en vigueur dans les communes historiques.

^ Conseil du 1er mars 2017

• Demande de subvention «amendes de police» 2017

La subvention attribuée par l'Etat sera affectée aux travaux d'aménagement liés à la sécurité des déplacements sur l'ensemble des trois communes historiques, estimés à 38.929 € HT.

• Cimetières

Tarifs des concessions, applicables à compter du 1er mars 2017 :

| | |
|-----------|----------------|
| Cimetière | 15 ans : 100 € |
| | 30 ans : 200 € |
| | 50 ans : 400 € |

| | |
|---------------|----------------|
| Columbarium : | 15 ans : 350 € |
| | 30 ans : 600 € |

| | |
|----------------------|--------|
| Jardin du souvenir : | 100 €. |
|----------------------|--------|

• Tarifs pour la foire de Saint-Michel

Foire annuelle du 29 septembre : maintien des tarifs appliqués l'an dernier pour les droits de place.

• Remboursement de frais au personnel communal

Le personnel communal percevra le remboursement des frais engagés lors de déplacements dans le cadre de ses fonctions, selon les taux et conditions légales en vigueur, retenant le moyen de transport au tarif le moins onéreux.

De même, les frais de déplacement pour concours et examens professionnels seront pris en charge dans la limite d'un déplacement par an.

• Bail de chasse de Saint-Michel-sur-Loire

Un nouveau bail de location de chasse est établi avec « l'association de chasse des landes de pinèdes communales de Saint-Michel-sur-Loire » pour la période 1er septembre 2017 - 31 mars 2023. Le montant de la location est fixé à 2.700 € par an.

• Remboursement de frais de déplacement aux élus non indemnisés

Les conseillers municipaux percevront le remboursement des frais engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque ces réunions ont lieu hors du territoire communal.

• Adhésion au CNAS

La commune de Coteaux-sur-Loire adhèrera au CNAS – Comité national d'action sociale – pour le personnel actif de la collectivité, avec effet au 1er janvier 2017. Cette adhésion permettra au personnel de bénéficier d'un large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...

Du côté de l'école et du périscolaire



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Les familles dont les enfants entrent en petite section de maternelle, ou changent d'école à la rentrée, ou les familles nouvellement arrivées sur le territoire, sont invitées à venir découvrir l'école où seront scolarisés leurs enfants à la rentrée prochaine, lors de portes ouvertes organisées :

- Le samedi 10 juin, de 10 h à midi à l'école de Saint-Patrice ;
- Le vendredi 16 juin, de 16 h 20 à 17 h 45 à l'école de Saint-Michel ;
- Le samedi 17 juin, de 10 h à midi à l'école d'Ingrandes.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les enfants nouvellement scolarisés en septembre 2017 auront lieu d'avril à juin 2017 :

- Le jeudi ou le vendredi matin, et sur rendez-vous les lundis et mardis pour l'école de Saint-Patrice : classes de CE 2, CM 1 et CM 2. Contacter la directrice, Mme Jegaden : 02 47 96 97 49
- Sur rendez-vous, pour l'école d'Ingrandes : classes de petite section (enfants nés en 2014) et de moyenne section de maternelle. Contacter la directrice, Mme Bois : 02 47 96 90 84
- Sur rendez-vous pour l'école de Saint-Michel : classes de grande section de maternelle, de CP et de CE 1. Contacter la directrice, Mme Bredif : 02 47 96 50 53.

Rappelons qu'aucune démarche n'est à effectuer pour les enfants qui poursuivent leur scolarité au sein des écoles de Coteaux-sur-Loire, les dossiers des élèves sont automatiquement transmis d'une école à l'autre.

Documents à prévoir pour l'inscription :

- . Carnet de santé,
- . Livret de famille,
- . Justificatif de domicile,
- . Attestation d'assurance scolaire.
- . En cas de séparation : jugement précisant les modalités de garde de l'enfant

Une question ? Une inquiétude ? A qui s'adresser ?

Votre enfant est pris en charge tout au long de la journée, mais selon le moment, ou le type d'activité, il n'est pas sous la responsabilité des mêmes structures. Alors, comment savoir à qui s'adresser en cas de nécessité ?

...

Vous trouverez ci-dessous, un récapitulatif des contacts à connaître :

♦ La municipalité est en charge du temps de la pause méridienne (cantine et récréations pendant l'heure du repas)
En cas de besoin, il conviendra donc de contacter la mairie.

♦ L'Éducation nationale est en charge du temps scolaire, que ce soit dans les locaux ou à l'extérieur, lors de sorties organisées par les équipes enseignantes.
En cas de besoin, il conviendra donc de contacter la directrice ou les enseignantes.

♦ TAP – Temps d'activité périscolaires

Pour les écoles d'Ingrandes et de Saint-Patrice

Les enfants sont sous la responsabilité de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire – CCTOVAL

En cas de besoin, il conviendra donc de contacter la CCTOVAL : 02 47 97 26 56 / Rémi Fournier : 06 34 27 06 93.

Pour l'école de Saint-Michel

Les enfants sont sous la responsabilité de l'ALSH (centre de loisirs) de Saint-Michel.

En cas de besoin, il conviendra donc de contacter la directrice, Daniela Cosnard au 02 47 96 38 83.

Suite aux questions parfois posées par de nouveaux habitants, nous rappelons que pour pouvoir participer aux TAP, votre enfant doit être inscrit auprès de :

→ la CCTOVAL pour les enfants scolarisés à Ingrandes et à Saint-Patrice. Les contacts sont les mêmes que ci-dessus, mais il est recommandé de procéder à l'inscription en ligne sur le site : <https://tappaysdebourgueil.jimdo.com>.

→ Mme Daniela Cosnard – ALSH de Saint-Michel pour les enfants scolarisés à Saint-Michel. Tél. 02 47 96 38 83.

Pour la rentrée de septembre, une inscription en ligne sera mise en place. Les informations seront communiquées dans la prochaine édition de ce bulletin.

Les opérations de l'APE – Association des Parents d'Élèves

L'APE organise tout au long de l'année scolaire des opérations dont le bénéfice sert à aider au financement des projets d'école, et à l'achat de matériel ou jeux pour les enfants.

En plus de sa participation aux manifestations détaillées sur l'agenda, en page intercalaire, l'APE propose :

- Au mois d'avril, une vente de brioches ouverte à tous ;
- Dans le courant des mois de mai et juin, une vente de tickets de tombola ; le tirage au sort sera réalisé lors de la fête des écoles d'Ingrandes – Saint-Patrice.

Contact : ape.ptits.sourires@outlook.fr

POSSIBILITÉ DE RÉGLER PAR TÉLÉPHONE LES SOMMES DUES AU TRÉSOR PUBLIC

Vous pouvez désormais vous acquitter de toute somme due au Trésor Public (cantine, impôts, location salle des fêtes...) par carte bancaire en appelant le numéro suivant : Trésorerie de Touraine Nord Ouest **02 47 96 81 39**

- Lundi, mercredi, vendredi : 9 H 00 à 12 H
- Mardi, jeudi : 9 H 00 à 12 H - 13 H 30 à 16 H.